CHOISIR LE MEILLEUR ACTIF À LÉGUER PAR DON TESTAMENTAIRE EST CRUCIAL

Les dons de bienfaisance par testament – les legs – sont indispensables pour assurer un avenir meilleur aux futures générations. Pour les donateurs, ils peuvent constituer la réalisation d'un engagement philanthropique de longue date.

Bien que les legs soient souvent motivés par l'altruisme, ils devraient tout de même être stratégiques – afin de maximiser leur impact philanthropique et minimiser tout éventuel impôt à payer. Il est donc nécessaire de cerner l'actif pertinent à donner à un organisme de bienfaisance en tenant compte des facteurs fiscaux.

CLASSER SES ACTIFS: CHAQUE CHOSE À SA PLACE

La règle d'or de la planification financière s'applique tout autant à la planification philanthropique. Il est préférable de léguer ses actifs non imposables à ses héritiers, et ses actifs imposables aux œuvres de bienfaisance. Or, trop souvent, on observe le contraire. Pensez aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), tel qu'illustré ci-dessous.

Une personne décédée lègue un REER de 215 000 \$ ainsi que 215 000 \$ sous forme de CPG, d'argent comptant et d'assurance vie. Une personne décédée est réputée avoir disposé de son REER immédiatement avant son décès, à moins d'un roulement en faveur du conjoint, de la conjointe ou d'un enfant de moins de 18 ans. Exceptionnellement, il est possible de léguer jusqu'à 100 pour cent de son revenu net de l'année du décès et de l'année précédente.

- **Scénario A**: Le REER est légué aux héritiers (autres que le conjoint ou la conjointe) et tout argent comptant, CPG et assurance vie sont légués aux organismes de bienfaisance.
 - Les héritiers reçoivent 97 288 \$
 - Ils paient environ 117 712 \$ d'impôts
 - Les organismes de bienfaisance reçoivent 215 000 \$
- **Scénario B**: Le REER est légué aux organismes de bienfaisance et tout argent comptant, CPG et assurance vie sont légués aux héritiers (autres que le conjoint ou la conjointe).
 - Les héritiers reçoivent 215 000 \$
 - Ils paient environ 0 \$ d'impôt!
 - Les organismes de bienfaisance reçoivent 215 000 \$



Autre erreur à éviter : léguer des titres à valeur accrue aux héritiers (autres que le conjoint ou la conjointe) et de l'argent comptant aux organismes de bienfaisance. En léguant plutôt les titres à valeur accrue à des organismes caritatifs, la succession d'une personne peut profiter d'une possibilité de gain en capital non imposable.

CHOISIR À QUI DONNER ET SOUS QUELLE FORME

Plus de la moitié de la population canadienne n'a pas de testament. Et la plupart de ceux et celles qui en ont un pourraient sans le savoir affecter des actifs d'une façon qui ne maximise pas leurs économies potentielles. Si vos actifs génèrent des impôts, il est peut-être temps de mettre de l'ordre dans vos affaires.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos responsables des dons planifiés.

POURQUOI L'UNIVERSITÉ CONCORDIA?

Notre milieu d'apprentissage et de recherche unique

À Concordia, dynamisme et responsabilité sociale sont nos mots d'ordre. Notre établissement est né en 1974 de la fusion de deux vénérables institutions montréalaises : le Collège Loyola, qui prodiguait un enseignement humaniste classique, et la Sir George Williams University, qui avait à cœur d'offrir une formation pratique au plus grand nombre.

Ouverte et engagée, Concordia encourage aujourd'hui ses 50 000 étudiantes et étudiants à développer leur sens critique et à devenir des citoyens responsables et actifs. Cette approche nous vaut notamment de figurer au premier rang au Canada et au deuxième en Amérique du Nord au classement mondial des meilleures universités de moins de 50 ans, de même qu'au palmarès des 200 meilleures universités du monde.

Notre engagement envers la société

Concordia ouvre la voie à une université nouvelle, qui facilite l'accès à l'enseignement supérieur. Nous partageons nos idées en offrant au public un accès libre et gratuit aux travaux scientifiques de nos chercheurs. Nous explorons en outre des solutions pour améliorer la justice sociale et économique. Nous offrons quelque 500 programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ainsi que des diplômes de 2° cycle et des certificats. Enfin, nous entretenons des relations officielles avec une centaine d'établissements disséminés dans 33 pays.

Notre solide leadership universitaire

Concordia est fière de compter parmi ses enseignants de nombreux professeurs chevronnés, souvent des sommités dans leurs domaines respectifs, à la Faculté des beaux-arts, à la Faculté des arts et des sciences, à la Faculté de génie et d'informatique, à l'École de gestion John-Molson et à l'École des études supérieures.

Notre apport et nos découvertes

Chaque année, des professeurs et des étudiants de Concordia sont honorés pour leurs réalisations. Qu'ils soient lauréats d'une bourse Rhodes, d'un Prix du Gouverneur général, d'un Prix du Québec, ou bien membres de la Société royale du Canada, les membres de notre communauté comptent parmi les universitaires les plus réputés du pays. Nos contributions et nos découvertes changent des vies.



Notre partenariat avec le Québec

Concordia injecte annuellement près de 2 milliard de dollars dans l'économie québécoise, selon les estimations. Et c'est sans compter les contributions de nos 215 000 diplômés, dont 112 000 résident dans la belle province!

CONTACT



Me Silvia Ugolini, B.C.L., LL.B., TEP, F.Pl. Directrice principale, Dons planifiés Université Concordia Tél: 514 848-2424, poste 8945 silvia.ugolini@concordia.ca



Jennifer R. Gold, CFA
Directrice adjointe, Dons planifiés
Université Concordia
Tél: 514 848-2424, poste 8940
jennifer.gold@concordia.ca

